

## LES PASSAGERS DE La TOUR

p.a: Maison de Quartier de Plainpalais  
1 rue de la Tour  
1205 GENÈVE

P-63

Retrait de l'autorisation d'agrandir le restaurant L'Eléphant Genève le 7 mai 2002

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'association "Les Passagers de la Tour", créée le 23/05/2000, demande lecture de cette lettre lors de la séance plénière.

*Les pétitionnaires demandent au Conseil Municipal de la Ville de Genève:*  
de faire en sorte que la Gérance immobilière (GIM) retire l'autorisation d'agrandir qu'elle a accordée au restaurant l'Eléphant en mettant à la disposition de ce dernier une surface commerciale supplémentaire, sans tenir aucunement compte des nuisances que subissent de longue date les habitants du quartier.

La Feuille d'Avis du 6 avril 2000 en annonçant l'autorisation octroyée à M. Patrice Bayard afin qu'il étende son exploitation du 10 rue Goetz-Monin, immeuble dont il est le propriétaire, au 8 rue Goetz-Monin, propriété de la Ville de Genève, a provoqué la mobilisation et la colère des habitants de la rue et du quartier, dont de nombreux locataires de la Ville de Genève.

Cette autorisation pour percer le mur mitoyen, créer un passage entre le 10 Goetz-Monin et le 8 Goetz-Monin, augmente ainsi le restaurant de deux vitrines ouvrant sur la rue.

De plus, cet établissement ne cessait de s'accroître d'année en année, depuis 1996, en générant chaque fois de nouvelles nuisances insupportables.

Le recours à la justice dans une situation d'urgence a été la seule voie démocratique pour tenter de sauver la qualité de vie de notre quartier, si gravement menacée que certaines familles sont parties et d'autres envisagent de déménager.

La Commission des Recours a auditionné les habitants, s'est déplacée sur les lieux et donne raison aux habitants dans sa décision du 7 septembre 2001 sur le principe que la rue étant normalement calme, une extension du restaurant aggraverait la situation. Le Tribunal Administratif quant à lui, déboute les habitants dans sa décision du 19 avril 2002 sur le principe que là où il y a du bruit, en ajouter chaque fois un peu plus ne pose pas problème.

Le fait que les recourants soient déboutés aujourd'hui, après deux années de travail contraignant et de difficiles tentatives de dialogue avec les autorités, recrée cette situation d'urgence: plus rien ne s'oppose aux travaux qui pourront commencer dès la fin du mois de mai- et cette situation - irréversible plonge les habitants dans l'inquiétude:

**les autorités n'ont jamais évalué les conséquences désastreuses pour la vie de quartier de l'agrandissement progressif du restaurant L'Eléphant..**

Les recourants ont, pour la plupart, perdu toute confiance pour continuer un combat juridique si coûteux et à l'issue si aléatoire. Aussi les membres du comité de l'association demandent à être auditionnés le plus rapidement possible.

Deux problèmes très graves doivent de toute urgence être traités:

- **Le développement tentaculaire** du restaurant L'Eléphant et *son emprise* de plus en plus importante sur la rue par *l'appropriation rampante d'un immeuble de la Ville de Genève* (le 8 Goetz-Monin):

- doublement des vitrines d'arcade donnant sur la rue.  
- va et vient entre La Terrasse d'Eté et le restaurant qu'aucune police ne pourra réglementer.

Cette emprise sur la rue augmentera encore par l'acquisition envisagée du 2 rue de la Tour, en face du 8 Goetz-Monin, où se trouve déjà la bruyante et nocturne "Terrasse d'Eté".

De plus, en occupant une importante partie de l'immeuble du 8 Goetz-Monin où le restaurant loge déjà une partie de son personnel, l'extension de *l'emprise* du restaurant sur une cour d'immeubles de la Ville de Genève est tout à fait envisageable.

Les conséquences de **ces extensions changent complètement l'affectation de la rue** (et même du quartier) qui, calme et de nature résidentielle (zone 2), devient, comme les habitants l'ont douloureusement expérimenté, brutalement et exagérément commerciale par son intense activité nocturne.

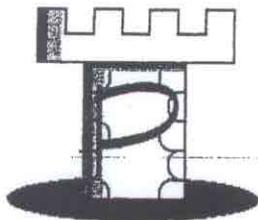
- **La zone de non-droit** qui s'installe ainsi sous les fenêtres des habitants.

Négligeant l'important parking sauvage non verbalisé, la police n'intervient que lorsqu'il y a plaintes: jamais au moment des excès qui motivent les plaintes et trop souvent au petit matin, ce qui conduit les rapports de police à cette absurdité qu'il ne se passe rien d'anormal dans la rue - pour autant que l'on considère normal une terrasse de nuit dans une rue calme, regroupant un nombre important de personnes, la plupart debout - et normal qu'un bar fonctionne toute la nuit dans l'attente de son autorisation.

Le sommeil et le repos chez soi ne constituant plus les conditions minimales de la qualité de vie il est finalement doublement épuisant pour les habitants de lutter contre les nuisances et de les subir.

Dans l'attente de votre convocation en vue d'une audition et vous remerciant de votre attention à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs Les Conseillers, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**N.B:** une centaine de signatures en moins d'une semaine suite à la décision de ne pas poursuivre au Tribunal Fédéral.



# LES PASSAGERS DE La TOUR

p.a: Maison de Quartier de Plainpalais  
1 rue de la Tour  
1205 GENÈVE

Genève le 7 mai 2002

## PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

==> pour une meilleure qualité de vie de quartier (rue Goetz-Monin, Blavignac).

### Considérant:

- Que le restaurant L'Eléphant (au 10 rue Goetz-Monin) occupe à lui seul une superficie d'environ 600m<sup>2</sup>
- Que les nuisances qui découlent de son exploitation se sont révélées très importantes, et mobilisent notre association depuis plus de deux ans;
- Qu'en ce sens notre association s'est opposée par voie juridique à un agrandissement du dit établissement (doublement de la façade donnant sur la rue, augmentation des bruits intérieurs et extérieurs);
- Que notre association est plus déterminée que jamais à maintenir son opposition, malgré les améliorations envisagées par la nouvelle exploitante, et une séance de médiation tenue le 23 avril 2002, car la présence de l'établissement L'Eléphant (2 restaurants, 2 terrasses, un bar de nuit -autorisés 7 jours /7, du lundi au dimanche, jusqu' 2 h du matin), au beau milieu d'un quartier d'habitations, calme jusque-là), *pose un problème de fond, qui n'a jamais été ni entendu ni résolu;*
- Que l'extension en question implique l'ouverture d'un passage entre l'immeuble privé du restaurant/bar (n°10, Goetz-Monin) et l'immeuble de la Ville de Genève (n°8, Goetz-Monin), qui fait peser une menace tendancielle d'appropriation privée d'un bien public.

*Les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil Municipal de la Ville de Genève: de faire en sorte que la Gérance immobilière (GIM) retire l'autorisation d'agrandir qu'elle a accordée au restaurant l'Eléphant en mettant à la disposition de ce dernier une surface commerciale supplémentaire, sans tenir aucunement compte des nuisances que subissent de longue date les habitants du quartier.*

Délai pour le retour (même avec une seule signature) : lundi 13 mai. - Avec nos remerciements  
Dépôt au Conseil municipal : les 14-17 mai 2002.

L'association "Les Passagers de La Tour" se mobilise depuis 2 ans pour la qualité de vie des habitants du quartier de l'Hôpital, dans le périmètre du futur parc des Chaumettes, et des rues Goetz-Monin, Micheli du Crest, Jean Violette, Prévost Martin, et square Saint-François. Ce quartier étant dans une phase de réhabilitation, les habitants souhaitent consacrer leur énergie à l'amélioration de leur cadre de vie.